TICKETS SPORTS

OCSPAC
Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné-Chevaigné

VACANCES HIVER 2026

POUR LES 10-16 ANS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS

CONTACT :

OCSPAC@GMAIL.COM

OCSPAC

WWW.OCSPAC.COM

OCSPAC PAYS D'AUBIGNE

06.01.36.16.55

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER ill PARTAGER
Val d'ille Aubigné

Chevaigné

TICKETS SPORTS 10/16 ANS

Mode d'emploi

1/ Réservation uniquement par téléphone au **06 01 36 16 55** ou par mail **ocspac@gmail.com** du lundi au vendredi.

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC-BP 25054- 35250 Saint Aubin d'Aubigné

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4/ Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

Clôture des inscriptions le Mercredi 11 Février.

Au delà cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées !

Fournir le pique nique du midi

Partie à découper et à retourner **obligatoirement** avec le règlement par chèque à l'ordre de l'OCSPAC.

Je soussigné(e) M./Mme .....commune de .....
Téléphone ..... Tel en cas d'urgence .....
inscrit ma fille/mon fils ..... date de naissance .....
aux activités suivantes:

- ☐ **ESCALADE BLOC 16/02**
- ☐ **PARKOUR NINJA 17/02**
- ☐ **BOWLING 18/02**
- ☐ **PISCINE 19/02**
- ☐ **ESCRIME PICKLEBALL 20/02**
- ☐ **PATINOIRE 23/02**
- ☐ **ARCHERY TAG 24/02**
- ☐ **LASER GAME 25/02**
- ☐ **PADEL SOCCER 26/02**
- ☐ **TIR A L ARC BOXE 27/02**

Je verse la somme de ..... € (Chèque établi à l'ordre de l'**OCSPAC**)

Signature : Mail:.....

PROGRAMME FEVRIER 2026

ESCALADE BLOC MODJO (24 PLACES) — 18.50 €

Montreuil sur Ille: Jeux d'hiver l'après-midi

16/02

PARKOUR NINJA WARRIORS (30 PLACES) — 13.20 €

Sens de Bretagne

17/02

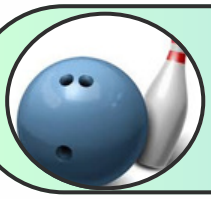

BOWLING CAP MALO (48 PLACES) — 18.50 €

Kin Ball Dodgeball

18/02

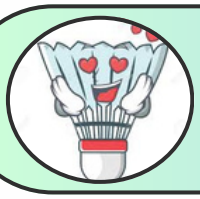

PISCINE (24 PLACES) — 13.20 €

Badminton ou initiation Hip Hop le matin

19/02

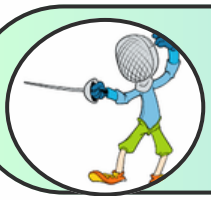

ESCRIME PICKLE BALL (NEW)(32 PLACES) — 13.20 €

Chevaigné : Escrime matin et PickleBall l'après midi

20/02

PATINOIRE (36 PLACES) — 18.50 €

Gahard le matin Course à l'AS

23/02

ARCHERY TAG (24 PLACES) — 16.50 €

Sens de bretagne toute la journée

24/02

LASER GAME (48 PLACES) — 18.50 €

Montgermont le matin et Montreuil sur Ille après midi

25/02

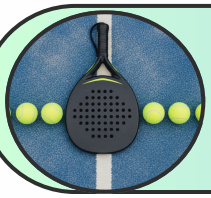

SOCCER (24 PLACES) — Saint Aubin d'Aubigné l'après midi — 16.50 €

PADEL (18 PLACES) — Complexe le "F" à Saint Sauveur des Landes le matin — 16.50 €

26/02

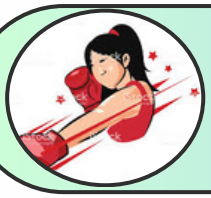

TIR A L'ARC BOXE (32 PLACES) — 13.20 €

Saint Aubin la journée: Tir à l'arc et boxe matin

Biathlon tir à l'arc et circuit training boxe l'après midi

27/02

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.
Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.
L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.
Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**
L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.
En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.
Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.
Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.
Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.
En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :
Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.
La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire…).
L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.
La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé…), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie